

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

ORDRE DU JOUR

Modification des effectifs

Admissions en non valeur, remboursements marché nocturne et parking de la Courtine.

Décisions modificatives des budgets du camping et du port.

Adhésion au service PAYFIP

Subventions communales aux associations

Location d'un appartement rue Atgier

Installation d'une clôture au vert clos autour d'un terrain privé.

Marché des travaux de réaménagement de la poste.

Pouvoirs : F. Bouthillier à M. Clouet

F. Corbet à C. Zély

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- remboursement d'un trop perçu sur le parking de la Courtine.
- décision modificative sur le budget du port.

A/ PERSONNEL

M. Bednarek propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 5 juin :

Fermetures de postes sur le budget principal de la commune :

- 1 poste d'adjoint principal du patrimoine de 2ième classe 24/35 suite à un avancement de grade.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1 ère classe suite à un départ en retraite.

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ère classe suite à une mutation.
- 2 postes d'adjoints techniques suite à une mutation et à un avancement de grade.
- 1 poste d'agent de maîtrise qui est vacant.

Fermeture de poste sur le budget annexe du camping.

- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe qui est vacant.

Le tableau des emplois permanents de la commune donne donc :

- 44 emplois sur le budget de la commune
- 3 sur le budget camping
- 5 sur le budget port.

Nos commentaires :

La CDC prenant plus de compétences, il paraît normal de diminuer le nombre de fonctionnaires communaux.

Si on écoute M. Bednarek, il y a donc 6 fermetures de postes sur le budget de la commune et une fermeture sur le budget camping. Il n'a pas parlé d'ouvertures de postes.

On suppose que les postes supprimés pour avancement de grade doivent se retrouver au grade supérieur donc ne sont pas en réalité supprimés. On devrait donc avoir 4 postes en moins dans le tableau des effectifs or au conseil municipal de décembre 2018, le dernier tableau des effectifs publié indique que la commune avait 46 postes donc deux de plus qu'actuellement. Nous n'avons donc pas tout compris.

De même la fermeture du poste sur le budget camping n'apparaît pas puisque qu'en décembre 2018 il y avait 3 postes et il y en a toujours 3 actuellement. Les conseillers n'ont pas posé de questions, nous sommes donc les seuls à n'avoir pas compris.

B/FINANCES ;

1) Admission en non valeur.

Il s'agit d'annuler deux titres de recettes relatifs à des repas de cantine non payés par une famille en difficulté. M. le Maire explique que c'est un cas social et qu'il est difficile d'exiger le paiement.

Le conseil unanime, le comprend, accepte cette admission en non valeur qui permet au percepteur d'arrêter les poursuites.

2) **Remboursement d'une inscription au marché nocturne**

Madame COUZOT, adjointe au commerce explique qu'une personne s'était inscrite au marché nocturne. Inscrite au chômage et percevant une indemnité chômage, elle vient d'être sollicitée pour un travail qu'elle ne peut refuser.

Elle demande donc le remboursement des arrhes qu'elle avait versé : 312.18 €.

Un conseiller fait remarquer que cette redevance étant une taxe, elle ne peut être remboursée.

Mme Couzot pense que cette personne vient de trouver un CDI, que c'est une bonne chose pour elle et informe que son emplacement sera de nouveau occupé.

Le conseil unanime accepte de rembourser les arrhes à cette personne.

3) **Remboursement d'un trop perçu sur le parking de La Courtine**

Une personne a stationné sur le parking de 18h52 à 19h30 le 29 mai. A la sortie, elle a présenté un ancien ticket du mois d'avril dernier et a payé la somme de 608 €. Elle en demande le remboursement.

Un conseiller demande comment elle est sortie la fois précédente. Le maire dit que ce dossier a été vu par la police municipale et que les affirmations ont dû être vérifiées.

M. Bednarek pense que ce monsieur ou cette dame est sorti un jour où la barrière était levée pour maintenance. HP Jaffard rappelle que cela fait 3 ou 4 fois que l'on a ce genre de demande de remboursement. B. Garcia rappelle qu'il avait proposé l'achat d'un lecteur de plaque. G de la Crouée pense que l'on ne va pas dépenser 50 000 € pour éviter cela ! D. Lagarde demande combien coûte une journée entière sur le parking. Des nombres sont avancés mais en réalité aucun conseiller ne sait exactement la somme. 32 € ? L de la Tranchade fait un calcul rapide et pense que la somme de 608 € n'est pas cohérente avec les dates données. G de la Crouée rappelle que le conseil avait pris la décision de ne plus rembourser les erreurs des automobilistes.

Le maire clôt la discussion et reporte au prochain conseil la décision lorsque tous les éléments de ce dossier seront connus et vérifiés.

Nos commentaires :

Soit le fonctionnement des bornes est défectueux soit nous avons affaire à des petits malins qui ont trouvé un système pour se faire rembourser leur stationnement. Le conseil a raison de s'interroger. Dans tous les cas, l'utilisateur semble faire une faute puisqu'il utilise un mauvais ticket. Il est à remarquer que ce dossier n'a pas été assez étudié par le responsable du stationnement puisque des points restent obscurs et qu'il faut reporter la décision.

Comment peut-on sortir avec un ticket qui a déjà été utilisé ? La question avait été posée lors d'un conseil précédent mais la municipalité ne sait toujours pas pourquoi !

4) Décision modificative du budget du camping.

M. Bednarek propose de retirer sur la ligne Travaux sur Patrimoine 6000 € et de les ajouter sur la ligne Matériels.

L. de la Tranchade demande à B. Garcia de quel achat il s'agit. De l'achat d'une tondeuse.

HP Jaffard et G de la Crouée s'exclament : 6000 € pour une tondeuse à gazon !

Le maire précise que c'est une tondeuse du type de celle que nous avons au stade.

G de la Crouée n'est pas d'accord et s'abstient. B. Garcia défend son choix en prétendant qu'il faudrait un mois pour tondre le camping avec une petite tondeuse !

Nos commentaires :

Dans un terrain de camping les emplacements sont limités par des haies ou occupés par un mobile home. Une tondeuse tractée ne semble pas justifiée. Le budget du camping a une bonne capacité d'autofinancement qui permet ce genre de dépense. Quand il y a de l'argent, on regarde moins à la dépense.

Nous l'avons déjà dit : le budget du camping ne participe pas assez aux dépenses de la commune. Lorsque celle-ci fait des aménagements, ils profitent aussi aux campeurs, le budget camping devrait donc participer beaucoup plus aux dépenses communales.

5) Décision modificative du budget port

M. Bednarek propose de retirer sur la ligne Travaux sur Patrimoine 4000 € et de les ajouter sur la ligne Matériels

Pour quels matériels ?

B. Garcia chargé du port : c'est pour l'achat d'une riveteuse ? Une riveteuse à 4000 € demande un conseiller ? B. Garcia ajoute : il y aussi un treuil !

Le conseil plaisante beaucoup sur cet achat qui est adopté à l'unanimité.

6) Adhésion au service PAYFIP de la DGFIP

La direction générale des finances publiques nous a informés de l'obligation de proposer aux usagers une solution de paiement en ligne à compter du 1^{er} juillet 2019.

La DGFIP a développé une solution appelée PAYFIP qui permet à l'utilisateur de régler ses factures à n'importe lequel moment de n'importe où sans frais par carte bancaire ou prélèvement automatique. La commune doit mettre en place ce dispositif.

HP Jaffard : cela coûtera combien à la commune ? C'est gratuit pour la commune.

Accord du conseil bien sûr.

C/ ADMINISTRATION GENERALE

1) **Attribution des subventions.**

K. Corbet présente le travail de la commission qui propose les subventions suivantes.

Budget de la commune :

CULTURE

Amis du Musée : 2500

ALPSM Bibliothèque : 4000

Vauban fortifications : 3000

ECOLES ET FORMATION

Ecole maternelle : 1691

Ecole primaire : 4028

Chambre des métiers : 294

APE Saint-Martin : 1300

SPORT

ALPSM Basket : 2000

Archers de Ré : 1400

Club subaquatique : 2500

Ré tennis club : 1000

Boulistes : 1000

Viet vo dao: 800

Ré badminton: 2000

Sport Event 17: 2000

ASR Foot Ball: 1800

Energie Ré Fitness : 1300

DIVERS

Anciens combattants : 800

Pompiers :3000

Jazz en ré : 20 000

Comité des œuvres sociales : 1000

L'île aux chats : 3500

Musique ne Ré : 6000

Chorale des Hautes Raïses : 450

Rock and blues : 1080

Festival du film de LR : 1000

FNACA : 500

Ile de Ré Espérance : 1000

Vivre l'art à Saint-Martin : 1200

Les anciens cols bleus : 1000

Total : 73 143 €

Budget du Port

SNSM : 1000

Paralysés de France : 200

Yacht club/ 1500

Cercle nautique : 2500

Port de l'île de Ré : 1300

Total : 6500

L. de la Tranchade pose la question : 1000 € pour la SNSM, n'est-ce pas un peu juste ?
K. Corbet répond que c'est ce qu'ils ont demandé. HP Jaffard fait remarquer que toutes les communes donnent la même somme à la SNSM et que la CDC verse aussi une subvention plus importante. F Couzot ajoute que chaque association de plaisanciers subventionne aussi la SNSM. B. Garcia dit quelque chose que nous ne comprenons pas dans le brouhaha des conversations autour de la table.

Budget Ecotaxe

ACCA de Chasse : 450

Une voix contre qui s'est transformée lors du vote en abstention : celle de B. Martin qui ne comprend pas comment on peut mettre dans la nature des faisans pour quelques jours et qu'après on les tue à coups de fusil (c'est que nous avons cru comprendre car nous étions mal placés pour l'entendre.)

Nos commentaires :

Nous ne comprenons toujours pas pourquoi :

- a) *Certaines subventions comme Musique en Ré, le festival du film, Chorale des Hautes Raises ne sont pas incluses dans le budget culture comme le sont les amis du Musée et l'association Vauban.*
- b) *Les activités de loisirs pour adultes soient subventionnées. Chaque adulte devrait assumer complètement son activité de loisir. Il y a beaucoup d'adultes qui ont des activités de loisirs qui ne demandent rien à la commune. Et c'est bien normal. Par contre les subventions communales sont justifiées pour les associations qui forment des jeunes ou qui sont d'intérêt général.*

2) Location d'un appartement communal rue Atgier

M. le Maire informe le conseil qu'un appartement communal (un T3) est vacant et que nous avons une demande de logement en urgence.

Le Maire propose un bail de 6 mois avec un loyer de 300 € en attendant qu'il trouve un logement social à proposer.

G de la Crouée pense qu'il faut mettre 6 mois renouvelable.

Le conseil vote donc la location de ce logement pour 6 mois renouvelable une fois

M. Clouet tient à souligner qu'il trouve que la réfection de la rue Emile Atgier est une réussite. Elle change l'atmosphère du quartier.

Le maire lui répond qu'il a reçu 4 courriers dans ce sens, ce qui est rare lorsque l'on modifie une rue.

3) Musée : enrichissement des collections.

Le Maire fait part au conseil du don des Amis du Musée de deux aquarelles encadrées de « Tatave ».

Le conseil accepte ce don et remercie les Amis du musée.

HP Jaffard demande si on connaît l'estimation de ces tableaux.

Le maire répond qu'il n'a pas la compétence pour la connaître mais il se renseignera.

HP Jaffard ajoute que c'est important pour l'inventaire.

4) Musée : restauration/conservation des collections.

Les amis du Musée ont acquis un tableau de Franck Baudouin qu'il faut restaurer avant de le présenter au Public.

En complément de cette opération de conservation curative, du matériel de conservation préventive (étagères de stockage, pièges, épingles d'entomologistes) a été acquis. Ces projets ont reçu l'accord de la DRAC de la Nouvelle Aquitaine qui accepterait de donner une subvention de 621.80 €. Il faut donc demander cette subvention.

G de la Crouée : à combien se monte le coût total ? Le maire l'ignore mais pense que si la subvention est à hauteur de 30 %, l'opération doit se situer au niveau de 2000 €.

Un conseiller : les Amis nous font des cadeaux mais après il faut payer.

La secrétaire générale fait remarquer que la DRAC ne subventionne plus les associations directement mais seulement les collectivités, c'est pour cela que les Amis du Musée ne peuvent se charger de la restauration directement.

5) Installation d'une clôture sur un terrain situé au Vert Clos.

M. Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de clôturer un terrain situé au Vert Clos cadastré AA n° 59 afin d'empêcher le stationnement des voitures. En effet, les « cabanes de dégustation d'ostréiculteurs » du Vert Clos ne reçoivent pas seulement des cyclistes mais aussi des voitures et même des cars d'excursion. Il faut donc interdire ce stationnement sauvage. Le propriétaire est d'accord. C'est aussi pour éviter les tractopelles, palettes, poches d'huîtres, collecteurs sur ce terrain. Si les piquets sont enlevés, je saurai qui le fait ajoute le Maire.

F. Célérier s'étonne : la commune fait une clôture sur un terrain privé ? Réponse du Maire : non sur le domaine public qui entoure le terrain.

Le maire : il est urgent d'agir car nous aurons la même chose avec la cabane de Gillardeau un peu plus loin. Ce sera plus difficile car l'espace à côté est la propriété de 6 personnes.

Nos commentaires :

L'idée de clôturer ces terrains est bonne afin d'interdire les stationnements sur des terrains agricoles. Le Maire est donc bien dans son rôle mais nous aurions aimé qu'il n'encourage pas le développement de ces restaurations en zone conchylicole en défendant en commission des sites dernièrement une déclaration préalable de travaux complètement illégale d'un ostréiculteur réputé dont nous tairons le nom. Celui-ci voulait une extension de sa « cabane ». Il faut être cohérent : si on ne veut pas voir trop de stationnements dans cette partie du vert clos, il ne faut pas encourager le développement de cette restauration. Celle-ci plaît bien aux touristes mais elle devient concurrente de nos restaurateurs qui ont des charges que les cabanes ostréicoles n'ont pas.

D/ MARCHES PUBLICS

Réaménagement du bureau de poste.

Une consultation a été lancée pour le réaménagement de la poste (en particulier pour l'accès handicapé). 5 lots.

8 offres déposées mais le lot n°5 (plomberie) n'a reçu aucune offre.

Les travaux du lot n°5 seront réalisés en régie par les employés communaux.

Total des travaux TTC sans le lot n°5 : 152 512.49 €. Les entreprises choisies sont de Marans, Sainte Soule, La Rochelle et Périgny : pas une entreprise n'est Rétaise. Cela prouve bien que celles-ci sont débordées ou peu compétitives.

Il y aura une subvention et la Poste prend en charge la peinture.

Il y aura certainement une période de fermeture avec une solution à trouver pour un emplacement pour les boîtes postales afin de ne pas pénaliser les commerçants.

E/ QUESTION DIVERSES

B Martin demande au Maire s'il peut dire quelques mots sur le Bastion. Le Maire rappelle les circonstances des deux accidents mortels qui ont eu lieu. Le préfet a parlé de fermeture administrative. On parle d'un acquéreur pour faire autre chose.

Sur le sujet de la poste : F. Célérier : n'est-il pas question de prévoir un emplacement dans la mairie pour y mettre la poste pendant les travaux ? Réponse : cela n'a pas été évoqué.

Nos commentaires :

La question de B. Martin était tout à fait importante.

Le Maire a rappelé les deux accidents récents mais nous savons bien qu'il y a eu de nombreux autres accidents dans les mêmes circonstances autour de cette discothèque. Nous ne pouvons pas dire le nombre de morts et d'accidentés graves mais cela commence à faire beaucoup.

Ce qui est dramatique, c'est qu'il y en aura d'autres si la discothèque n'est pas remplacée par un autre genre d'établissement.

Naturellement, les élus, les responsables de la discothèque ne sont pas touchés personnellement et ne sont pas vraiment responsables des accidents qui arrivent à des touristes souvent alcoolisés ou drogués.

Pourtant les élus devraient se poser la question de leur responsabilité : le bâtiment et ses abords appartiennent à la commune et ce sont bien les élus qui décident de renouveler le bail à la discothèque dès que le bail arrive à expiration !

Il est grand temps qu'un conseil municipal refuse de renouveler le bail tant que le locataire gèrera une discothèque. Il y a plein d'idées pour utiliser ce bâtiment dont l'emplacement est exceptionnel. Combien faudra-t-il de morts pour que le préfet ou le maire prenne un arrêté de fermeture de discothèque ?

Dernière remarque : dans notre dernier compte-rendu du conseil nous nous étonnions que de ne plus entendre les adjoints autres que A. Bednarek parler de leur travail. Nous exagérons : cette fois-ci, F. Couzot et B. Garcia ont eu la parole. Par contre nous n'avons pas entendu C. Zély et V. Le Baron.